



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2392

Approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et l'association Le Ciel pour l'année 2023

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2392 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS
ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION LE CIEL
POUR L'ANNEE 2023 (DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, dénommé Espace 101, au sein duquel figure un théâtre, situé 22 place du Commandant Pégout dans le huitième arrondissement et appartenant à son domaine public. Afin de promouvoir, de développer et de proposer aux Lyonnais et aux Lyonnaises une activité artistique de qualité, la Ville a mis ce lieu culturel rénové en 2002, alors appelé NTH8 (Nouveau Théâtre du 8^{ème}), à la disposition de la SCOP Les Trois-Huit – Compagnie de Théâtre de 2003 à 2022.

En octobre 2021, la Ville de Lyon a publié un appel à projets pour la gestion du Théâtre du 8^{ème} avec l'appui de l'État – DRAC et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. C'est la proposition d'Amélia Boyet et Matthieu Loos « Le Ciel, scène européenne pour l'enfance et la jeunesse » qui a été retenue à l'unanimité. Ils ont pris la codirection du théâtre en janvier 2023 pour une période de 4 ans renouvelable à l'issue d'un bilan avec les partenaires publics.

Le Ciel est le nom du lieu, qui se veut culturel et pluridisciplinaire. Il accueillera de nombreux artistes régionaux et européens dans diverses disciplines (théâtre, danse, marionnette, musique, arts numériques et cirque). Amélia Boyet et Matthieu Loos ambitionnent de faire du Ciel un lieu intergénérationnel qui offrira une pleine expérience pour toute la famille, que chacun.e vivra à son échelle, sans que personne ne soit réduit à la fonction d'accompagnateur.ice. Un lieu pour vivre l'Europe à l'échelle du quartier des États-Unis. Le travail de création et diffusion sera articulé avec un ancrage territorial fort.

Une convention d'objectifs pour l'année 2023 est proposée entre la Ville de Lyon et l'association dans l'attente d'un projet pluriannuel travaillé avec l'Etat dans le cadre d'une candidature au label national « Scène conventionnée d'intérêt national mention art enfance jeunesse ».

Par ailleurs, à titre d'information, la Ville de Lyon met ses locaux, le Nouveau Théâtre du 8^e, à disposition, à titre gratuit, de l'association Le Ciel par convention d'occupation temporaire pour la période 2023-2026.

La Ville de Lyon attribue à l'association Le Ciel une subvention de fonctionnement individualisée au budget primitif d'un montant de 195 000 euros pour l'exercice 2023.

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

a) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS :

- lire :

« La Ville de Lyon attribue à **l'association Le Ciel** une subvention de fonctionnement individualisée au budget primitif d'un montant de 195 000 euros pour l'exercice 2023. »

- au lieu de :

« La Ville de Lyon attribue à **la SCOP SARL Les Trois-Huit Compagnie de Théâtre** une subvention de fonctionnement individualisée au budget primitif d'un montant de 195 000 euros pour l'exercice 2023. »

DELIBERE

- 1- La convention d'objectifs établie entre la Ville de Lyon et l'association Le Ciel est adoptée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à la mettre en œuvre.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET